



[1]

En s'inscrivant dans la démarche "*Ma commune Ma santé*", la Ville d'Epernay permet aux Sparnaciens de disposer d'une mutuelle santé à moindre coût et accessible à tous, sans questionnaire de santé ni conditions de revenus.

"*Ma Commune Ma Santé*" assure une couverture de soins à plusieurs niveaux avec des tarifs négociés auprès de mutuelles partenaires (5 solutions et 14 niveaux de garanties).

Cette initiative est portée par le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et l'association Actiom (Actions de Mutualisation pour le pouvoir d'achat).

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de "*Ma Commune Ma Santé*", il faut :

- Habiter Epernay (résidence principale ou secondaire)
- ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune
- ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune.
- Être membre de l'association Actiom (cotisation annuelle de 12 €)

Les prochaines permanences d'information :

Des permanences d'information (conseil et analyse des contrats, calculs et simulations des garanties, accompagnement personnalisé) seront organisées à la Maison de la Solidarité et de l'Education (30, rue de Sézanne) :

- le vendredi 20 septembre 2019
- le jeudi 24 octobre 2019

Sur rendez-vous au 03 26 53 37 73

Contact(s):

Renseignements :

Maison de la Solidarité et de l'Education :

30, rue de Sézanne

51200 Epernay

03 26 53 37 73

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/ma-commune-ma-sante>

Liens

[1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/logo_macommune_masante.png